

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

- o Pour : 21
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul:0

Date de convocation :

Le 17 juin 2025

Date d'affichage :

Le 17 juin 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-06-23/09

OBJET DE LA SEANCE :

Personnel

Contrat d'apprentissage

Piscine (Dunières)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (Maison du Suc),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel et Mmes MOUNIER Emeline, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et MM. GRANGE Jean-Paul et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. VALLAT Robert donne son pouvoir à M. MOULIN C. Mme DREVET Hélène donne son pouvoir à Mme MARCON Catherine Mme MEYNET Isabelle donne son pouvoir à Mme MOUNIER Emeline M. PEYRARD Nicolas donne son pouvoir à M. POINAS Jean-Michel

M. le Président indique que dans le cadre du fonctionnement de la piscine intercommunale, sise à Dunières, il y a lieu de renforcer l'équipe des maîtres-nageurs sauveteurs à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 et propose d'avoir recours à un contrat d'apprentissage dans le cadre de la formation au BPJEPS Activités Aquatiques à la Natation (AAN),

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant le manque de Maître-Nageur-Sauveteur sur le territoire communautaire et les besoins existants,

Considérant la volonté politique d'attractivité de la collectivité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

043-244300307-20250623-DC2025062309-DE
Reçu le 30/06/2025

Vu le Code du Travail et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les établissements publics en relevant,

Et sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion lors de la séance du 24 juin 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide le recours à un contrat d'apprentissage au sein de la piscine intercommunale à Dunières,
- décide de conclure dès la rentrée scolaire, soit à compter du 3 septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

SERVICE	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Piscine intercommunale	1 poste	BPJEPS AAN	10 mois

- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier et de signer tout document à intervenir notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation par apprentissage.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles CIBERT
Secrétaire de séance,

AR Prefecture

043-244300307-20250623-DC2025062309-DE
Reçu le 30/06/2025

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le